





CONVENTION DE MINI STAGE DECOUVERTE DE LA FORMATION ESTHETIQUE



-	e St Joseph-l'A	stage de découverte est établie entre : Amandier 16710 SAINT-YRIEIX SUR CH/ an-François FERRON, Directeur	ARENTE
et le collège			
représenté par M			
<u>Article 2</u> – La pré	sente conventio	on est valable le	
et concerne l'élève NOM – Prénom :			classe de :
	-	le stage, l'élève visiteur sera soumis au é, d'horaires, de discipline et de courtoisi	ıx règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, e.
couvrant les risqu	es liés à leur re		ibles légaux de l'élève ont souscrit les assurances urvenant à l'élève, le Chef d'Etablissement d'accueil
Article 5 – Les re à l'application de l	•		ellement informés des difficultés qui pourraient naître
 se présent 	ndez-vous au 0	5.45.38.13.02 après avoir choisi un des p n15 ou 13 h 30 <i>dans une tenue correcte</i>	programmes ci-après <u>e (pas de baskets, pas de jeans, pas de short)</u>
→ en ½ journée	lundi Mardi mercredi jeudi vendredi	8 h 30 à 12 h 20 ou 13 h 45 h à 17 h 35	travaux pratiques) (travaux pratiques)
		des familles – moyens de locomotion à prinisés de la manière suivante du domicile	
Les trajets de l'élè Trajet du matin : .	ve seront orgar		
Les trajets de l'élè Trajet du matin : .	ve seront orgar	nisés de la manière suivante du domicile	à l'établissement d'accueil : es »
Les trajets de l'élè Trajet du matin : . Trajet du soir :	san	« Portes Ouvert	à l'établissement d'accueil : es »